

Département de *L'OISE*

**Plan des Services
routiers occasionnels**

M.A.D.
CONSEIL SUPERIEUR
DES
TRANSPORTS

CC. 409/TT. 829^{ter}/2°S. 738^{ter}

Comité des Contestations

Plans de services
occasionnels

ARRETE MINISTERIEL adressé à TITRE
d'INFORMATION
(Approbation du plan de services
occasionnels de l'OISE)

MINISTERE des TRAVAUX PUBLICS
et des TRANSPORTS

Paris, le 3 Mai 1965

Direction des Transports C
Terrestres O
Service P
des Transports Routiers I
et des Transports Urbains E

TR. V. 4034/V

A R R E T E

*2 cop. à Région Nord
le 12.7.65*

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Sur la proposition du Directeur des Transports Terrestres ;

Vu l'article 7 de la loi n° 49-874 du 5 Juillet 1949 relative à
diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu le décret n° 49-1473 du 14 Novembre 1949 modifié par le décret
n° 60-472 du 20 Mai 1960, relatif à la coordination et à l'harmonisation des
transports ferroviaires et routiers ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 Juin 1960 relatif à l'établissement
des plans de services occasionnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 Juin 1960 instituant une section
spéciale du Comité Technique Départemental des Transports ;

Vu le plan départemental de services occasionnels de l'OISE adopté
par la section spéciale du comité technique des transports de ce département
au cours de sa séance du 23 Avril 1963 ;

Vu la lettre du Préfet de l'OISE en date du 15 Juillet 1963 ;

Vu les avis du Conseil Supérieur des Transports en date des
16 Juillet et 6 Novembre 1964 ;

Article 1er - Le plan susvisé de services occasionnels de voyageurs du départe-
ment de l'OISE est approuvé sous les réserves suivantes :

..../.

Réserves d'ordre général -

1°/ La liste figurant au chapitre Ier du document C relative aux services à la place pouvant ne pas ramener les voyageurs à leur point de départ, liste qui concerne des services desservant l'aérodrome de Beauvais-Tille, est supprimée ; ceux-ci n'ont pas le caractère de services occasionnels proprement dits et leur cas doit être réglé conformément aux dispositions, soit du décret n° 62-1046 du 1er Septembre 1962 relatif à l'organisation des services d'aérodromes, soit du décret n° 63-507 du 17 Mai 1963 fixant le régime applicable aux transports routiers internationaux de voyageurs.

2°/ Les clauses inscrites au chapitre II du même document concernant la protection des services réguliers sont remplacées par la clause ci-après :

"Les services occasionnels à la place de nature à concurrencer effectivement des services réguliers ferroviaires ou routiers devront comporter des tarifs d'au moins 10% supérieurs aux tarifs consentis dans des conditions de services analogues par l'une quelconque des entreprises concurrencées ".

3°/ Le tableau B pourra, s'il y a lieu, être complété par une liste des entreprises ayant leur centre d'exploitation dans des départements voisins de l'OISE et dont la zone de prise en charge autorisée pour tout ou partie de leurs véhicules serait étendue à certaines régions de l'OISE, lorsque les droits de ces entreprises auront été fixés dans leur département d'origine.

Réserves d'ordre particulier -

4°/ La zone de prise en charge autorisée, en ce qui concerne les services à la place, pour les trois derniers véhicules inscrits sous le n° 11 du tableau B au nom de l'entreprise MIEL, à Compiègne, doit être la zone PC 1 au lieu de la zone PC 4.

Article 2 -

Un exemplaire du plan restera annexé au présent arrêté.

Article 3 -

Le Directeur des Transports Terrestres et le Préfet du département de l'OISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur du Cabinet

Signé : J.H. BUJARD

ST

CONSEIL SUPERIEUR
des
TRANSPORTS

Commission des Transports
Terrestres

T.T. 829 bis
16 JUILLET 1964

A V I S

TRANSPORTS PUBLICS de VOYAGEURS

Plan de services occasionnels

Département de l'OISE

Le Conseil Supérieur des Transports (Commission des Transports Terrestres),

Saisi, pour avis, par le Ministre des Travaux Publics et des Transports du projet de plan de services occasionnels de transports de voyageurs pour le département de l'OISE,

Sur le rapport de M. DECANTE,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1933 (Annexe A) et le décret du 12 Janvier 1939,

Vu la loi du 5 Juillet 1949, le décret du 14 Novembre 1949 et les décrets du 20 Mai 1960 en particulier le décret n° 60-472,

Vu les arrêtés ministériels des 23 Juin 1960, 13 Octobre 1960, 27 Mai 1961, 25 Juin 1960 et 12 Juillet 1962,

Vu la loi n° 56-277 du 20 Mars 1956 relative à la location-gérance des fonds de commerce et des établissements artisanaux,

Vu le décret n° 56-612 du 20 Juin 1956 portant application aux entreprises de transports publics et de location de véhicules industriels, des dispositions de la loi du 20 Mars 1956 précitée,

Vu l'avis du Conseil Supérieur des Transports (Commission des Transports Terrestres) (document T.T. 704 bis) du 20 Mai 1963 transmis à M. le Ministre des Travaux Publics le 23 Mai 1963 et la réponse de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports R.3. n° 3.375/V du 3 Août 1963,

Vu la délibération de la Section Spéciale du Comité Technique Départemental des Transports en date du 23 Mai 1964,

Ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 16 Juillet 1964,

.....

EST d'AVIS :

1°) que les documents A et C du plan des services occasionnels de voyageurs du département de l'OISE peuvent être approuvés sous réserve en ce qui concerne le document C :

a) que la liste des services à la place pouvant ne pas ramener les voyageurs au point de départ qui concerne des services d'aérodromes soit supprimée, ces services n'ayant pas le caractère de services occasionnels proprement dits, leur cas paraissant pouvoir être réglé en utilisant les dispositions spéciales aux services de desserte d'aérodromes;

b) que la clause relative à la protection des services réguliers soit remplacée par le texte ci-après, conforme à l'avis T.T. 704 bis sus-visé :

" Les services occasionnels à la place de nature à concurrencer effectivement des services réguliers ferroviaires ou routiers devront comporter :

" a) des tarifs d'au moins 10% supérieurs aux tarifs consentis dans des conditions de services analogues par l'une quelconque des entreprises concurrencées;

" b) des horaires n'ayant pas pour effet de priver l'exploitant du service régulier de l'utilisation normale des moyens de transport qui lui appartiennent et qui sont nécessaires à l'exploitation dudit service ";

2°) qu'il y a lieu de transmettre le dossier, avec le présent avis, au Comité des Contestations pour examen du document B.

Fait à PARIS, le 16 JUILLET 1964,

LE VICE-PRESIDENT,

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT,

J. LAPEBIE.

ST. DELVALLEE.

ST

CONSEIL SUPERIEUR
des
TRANSPORTS

2° S. 738 bis
6 NOVEMBRE 1964

2ème Section

A V I S

Comité des Contestations

TRANSPORTS PUBLICS de VOYAGEURS

Département de l' O I S E

PLAN de SERVICES OCCASIONNELS de VOYAGEURS

Examen du document B et des réclamations individuelles

Le Conseil Supérieur des Transports (Comité des Contestations -
2ème Section),

Saisi, pour avis, le 27 Août 1963 (Bordereau R.3 - n° 4.034/V)
par le Ministre des Travaux Publics et des Transports, d'un projet de plan
de transports occasionnels de voyageurs pour le département de l'OISE, les
dispositions générales de ce projet ayant fait l'objet de l'avis T.T. 829 bis
du 16 Juillet 1964 du Conseil Supérieur des Transports (Commission des Trans-
ports Terrestres),

Sur le rapport de M. DECANTE,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 (Annexe A) et le décret du
12 Janvier 1939,

Vu la loi du 5 Juillet 1949, le décret du 14 Novembre 1949 modifié
en particulier par le décret du 20 Mai 1960,

Vu les arrêtés ministériels des 23 Juin 1960, 25 Juin 1960 et 19
Juillet 1961,

Vu les circulaires ministérielles d'application des textes susvisés,

Vu le plan de services occasionnels approuvé le 6 Mai 1939,

Vu l'avis du Conseil Supérieur des Transports (Commission des
Transports Terrestres) (document T.T. 704 bis) du 20 Mai 1963 transmis à
M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports le 28 Mai 1963 et la
réponse de M. le Ministre sous référence R.3 n° 3.375/V du 3 Août 1963,

Ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 6 Novembre 1964,

.....

1°) En ce qui concerne les entreprises foraines ci-après :

- LEFORT à Villers-Cotterets (Aisne),
- LES CARS PONTOISIENS, à Pontoise (Seine-et-Oise),
- CAMERON à Persan (Seine-et-Oise),
- Sté des Transports Automobiles de la SOMME, à Amiens (Somme),
- Cie Normande d'autobus, à Rouen (Seine-Maritime),
- Cars JOFFET, à Rouen (Seine-Maritime),
- Cars LEGRAND, à Rouen (Seine-Maritime),
- Sté Générale des Transports Départementaux à Paris (Seine),
- Rapides AUTO-CARS, à Neuilly s/Seine (nouvelle adresse à Courbevoie),
(Seine);

Considérant que ces entreprises ont demandé à être inscrites au plan du département de l'OISE, mais qu'en application des instructions ministérielles leur cas doit être réservé jusqu'à ce qu'ait été examiné le plan de transports du département dans lequel ces entreprises ont leur siège d'exploitation;

EST d'AVIS de réserver le cas des entreprises susvisées;

2°) En ce qui concerne les entreprises suivantes : DELATTRE, à Sarnois; EVRARD, à Creil;

Considérant que les requêtes de ces entreprises ayant pour objet, pour la première, d'obtenir une extension de la zone de prise en charge, et pour la seconde, d'obtenir l'inscription d'un second véhicule dans la zone de G.D. ne sont pas appuyées de justifications d'activité suffisantes et n'établissent pas que leur demande soit justifiée par des besoins non satisfaits;

EST d'AVIS de rejeter les requêtes des dites entreprises;

3°) En ce qui concerne l'entreprise MIEL, à Compiègne;

Considérant que la liste B figurant au dossier avec les indications suivantes : " après enquête et après modification par le Comité Technique Départemental des Transports, séance du 23 Avril 1963 " comporte une erreur en ce qui concerne les trois véhicules pour lesquels la zone de prise en charge doit être la zone PC.1 et non pas la zone PC.4;

EST d'AVIS de rectifier la liste B sur ce point;

4°) En ce qui concerne le document B en général;

EST d'AVIS qu'il y a lieu d'approuver ce document, étant précisé qu'il s'agit de la liste déjà rectifiée après la séance du 23 Avril 1963 du Comité Technique Départemental des Transports;

Délibéré à PARIS, le 6 NOVEMBRE 1964,

LE PRESIDENT,

ARNAUD.

LE SECRETAIRE,

P. FILOCHE.

11.62

DEPARTEMENT de l'OISE

DOCUMENT "A"

I - ZONES DE PRISE EN CHARGE -

N°	Délimitation des zones
PC 1	Canton du centre d'exploitation et cantons limitrophes.
PC 2	Arrondissement du centre d'exploitation.
PC 3	Arrondissement du centre d'exploitation et cantons limitrophes à l'intérieur du département de l'Oise.
PC 4	Département de l'Oise

II - ZONES de DESSERTES -

N°	Délimitation des zones
MD 1	Zone courte du département de l'Oise
GD 1	Tout le territoire métropolitain.

DOCUMENT "B"

LISTE DES ENTREPRISES

(après enquête et après modification par le C.T.D. - séance du 23 Avril 1963)

N° d'ordre	Centres d'exploita- tion	Entreprises	Nb're de véhicules autorisés		Services à la place		Services collectifs		Observations
			de l'ar- ticle 1 de l'ar- rêté du 23.6.60	de l'ar- ticle 2 de l'ar- rêté du 23.6.60	Zones de prise en charge	Zones de desserte	Zones de prise en charge	Zones de desserte	
1	CLERMONT	AUTOBUS ROU- TIERS de l'OISE à CLERMONT	4	-	-	-	PC 4	GD 1	
			1	PC 4	GD 1	PC 4	GD 1		
			1	PC 3	GD 1	PC 4	GD 1		
			2	PC 1	MD 1	PC 4	MD 1		
			8						
2	CREIL	Madame EVRARD née CARROYER à CREIL	1	-	-	-	PC 4	MD 1	
			1	PC 2	MD 1	PC 4	GD 1		
			1	PC 1	GD 1	PC 4	GD 1		
			3						
3	COMPIEGNE	CHARLOT à COMPIEGNE	1	-	-	-	PC 4	MD 1	
			1	PC 3	MD 1	PC 4	MD 1		
			2						
4	St-JUST-en- CHAUSSEE	COMPAGNIE GENE- RALE d'EXPLOI- TATIONS FERRO- VIAIRES et ROU- TIERES à PARIS	1	-	-	-	PC 4	MD 1	
			2	-	-	-	PC 4	GD 1	
			1	PC 3	GD 1	PC 4	GD 1		
			1	PC 1	GD 1	PC 4	GD 1		
			5						

N° d'ordre	Entreprises	Centre d'exploitation	Nbre de véhicules autorisés		Services à la place		Services collectifs		Observations
			au titre de l'ar- ticle 1 de l'ar- rêté du 23.6.60	au titre de l'ar- ticle 2 de l'ar- rêté du 23.6.60	Zones de prise en charge	Zones de desserte	Zones de prise en charge	Zones de desserte	
5	COURRIERS AUTO MOBILES DU BEAUVAISIS à BEAUVAIS	BEAUVAIS	1 1 5 1		PC 2 PC 3 PC 4	MD 1 GD 1 GD 1	PC 4 PC 4 PC 4 PC 4	MD 1 MD 1 GD 1 GD 1	
			8						
6	DELATTE Michd à SARNOIS	SARNOIS	2		PC 1	GD 1	PC 4	GD 1	
7	DETRE Pierre à LIANCOURT	LIANCOURT	2 1 1		PC 3 PC 1	GD 1 GD 1	PC 4 PC 4 PC 4	GD 1 GD 1 GD 1	
			4						
8	GAULLIER Amend à CHANTILLY	CHANTILLY	1		PC 1	MD 1	PC 4	GD 1	
9	LETOURNEUR (Mme) à BRETEUIL	BRETEUIL	1		PC 1	GD 1	PC 4	GD 1	
10	MASSON Pierre à CREIL	CREIL	1		PC 4	GD 1	PC 4	GD 1	
11	MIEL Lucien à COMPIEGNE	COMPIEGNE	1 1 1 3		- PC 4 PC 3 PC 4	- GD 1 GD 1 GD 1	PC 4 PC 4 PC 4 PC 4	MD 1 GD 1 GD 1 GD 1	
			6						

N° d'ordre	Entreprises	Centre d'exploita- tion	Nbre de véhicules autorisés		Services à la place		Services collectifs		Observations
			au titre de l'ar- ticle 1 de l'ar- rêté du 23.6.60	au titre de l'ar- ticle 2 de l'ar- rêté du 23.6.60	Zones de prise en charge	Zones de desserte	Zones de prise en charge	Zones de desserte	
12	Sté Anonyme des Ets H.ACARY à COMPIEGNE	COMPIEGNE	1		-	-	PC 4	MD 1	
			3		-	-	PC 4	GD 1	
			1		PC 4	GD 1	PC 4	GD 1	
			2		PC 3	GD 1	PC 4	GD 1	
			1		PC 2	GD 1	PC 4	GD 1	
			1		PC 1	GD 1	PC 4	GD 1	
			5		PC 1	MD 1	PC 4	GD 1	
			14						
13	Sté des COUR- RIERS de l'ILE de FRANCE à PARIS	SENLIS	1		-	-	PC 4	GD 1	
			1		PC 2	GD 1	PC 4	GD 1	
			2						
			1		PC 2	GD 1	PC 4	GD 1	droits gérés par la Société des COURRIERS de l'ILE de FRANCE
14	Sté de CONTROLE et d'EXPLOITA- TION de TRANS- PORTS AUXILIAI RES SCETA à SENLIS	SENLIS	2		-	-	PC 4	MD 1	
			1		-	-	PC 4	GD 1	
			2		PC 3	GD 1	PC 4	GD 1	
			3		PC 2	GD 1	PC 4	GD 1	
			1		PC 1	GD 1	PC 4	GD 1	
			1		PC 1	MD 1	PC 4	GD 1	
			10						

: N° : d'ordre	: Entreprises	: Centres : d'exploitation	: Nbre de véhicules :		: Services à : la place :		: Services : collectifs :		: Observations
			: autorisés	: au titre :	: Zones :	: Zones :	: Zones :	: Zones :	
			: de l'ar- : ticle 1 : de l'ar- : rêté du : 23.6.60	: de l'ar- : ticle 2 : de l'ar- : rêté du : 23.6.60	: de : de : prise en : charge :	: de : de : desserte : prise en : charge :	: de : de : desserte : prise en : charge :		
15	R. PREVOST à MERU	MERU	1 1 ----- 2 =====		- PC 1	- GD 1	PC 4 PC 4	MD 1 GD 1	droits gérés par la Sté d'Exploi- tation des Ets R.PREVOST à MERU
16	VERMEIREN Ch. à BEAUVAIS	BEAUVAIS	1 1 1 ----- 3 =====		PC 3 PC 3	GD 1 MD 1	PC 4 PC 4 PC 4	GD 1 GD 1 GD 1	

Entreprises	de l'ar-	de l'ar-	Relations	Observations
	ticle I	ticle 2		
	de l'ar-	de l'ar-		
	rété du	rété du		
	23.6.60	23.6.60		
COURRIERS	1		Service de	Transports en navette effec-
AUTOMOBILES			navette entre	tués de Mai à Octobre (23
du BEAUVAIS			l'aéroport	voyages) de touristes britan-
SIS à BEAUVAIS			BEAUVAIS-	niques pris à l'aéroport de
VAIS.			TILLE et	BEAUVAIS et se rendant en
			l'Espagne par	Espagne pour y séjourner.
			le col de	Aucun trafic local ne devra
			Perthus	être effectué sur le terri-
				toire français. Les touristes
				ayant effectué un même voya-
				ge d'aller devront rester
				groupés pour le voyage de
				retour. La présente autori-
				sation ne couvre que la par-
				tie du voyage effectuée en
				territoire français. Autori-
				sation n°1029 Ve du 28.4.1961
				dont photocopie jointe à la
				demande. Sont également
				jointes, les 6 photocopies
				(une par mois de Mai à Oc-
				tobre) de l'autorisation cor-
				respondante délivrée par le
				Ministère des Travaux Publics
				espagnol pour la partie du
				parcours Col de Perthus à
				Lloret de Mar située en ter-
				ritoire espagnol.
	à la		Relation	Service routier touristique
	demande		Aéroport	entre l'aéroport de BEAUVAIS
	(1)		de BEAUVAIS	TILLE et PARIS. Le Service
			à PARIS	est attribué par moitiés
				égales entre la Cie d'Exploi-
				tation Automobile et les
				Courriers Automobiles du
				Beauvaisis suivant lettre du
				29 Mars 1956 de la Cie d'Ex-
				ploitation Automobile dont
				la photocopie est jointe au
				dossier.

Entreprises	de l'ar- :ticle I :de l'ar- :rêté du :23.6.60	de l'ar- :ticle 2 :de l'ar- :rêté du :23.6.60	Relations	Observations
				:La fréquence moyenne journa- :lière que peut effectuer la :Cie d'Exploitation Automobi- :le sur cette relation est au :maximum de 4 aller et retour :suivant autorisation minis- :térielle du 21 Juillet 1955. :Le supplément revient aux :Courriers Automobiles du :Beauvaisis suivant lettre du :15 Décembre 1955 de M. le :Préfet de l'Oise (4ème Div.- :1er Bur.) dont photocopie est :jointe au dossier. :Pour mémoire, les Courriers :Automobiles du Beauvaisis :ont effectué sur cette rela- :tion : :1) du 1/1/60 au 31/12/60 = : 841 AR :2) du 1/1/61 au 31/10/61 = : 1.011 AR :Pendant la même période, la :Cie d'Exploitation Automo- :bile assurait respectivement :845 AR (1960) et 948 AR pour :la même partie de 1961. : :(1) Le nombre de véhicules :fournis simultanément par :l'entreprise a atteint 10 à :différentes époques de :l'année.

II - Condition d'exploitation imposée aux services occasionnels pour qu'ils ne fassent pas concurrence aux services réguliers.

- 1) Aucune condition tarifaire n'est fixée pour les services collectifs.
- 2) La tarification des services à la place en coexistence sur une même relation avec la S.N.C.F. est celle de la S.N.C.F. majorée de 10 % et subissant les réductions de groupe consenties par la S.N.C.F.

PLAN DE TRANSPORT DE L'OISE

N°	Dates	Analyse des pièces microfilmées	Nombre de pages
1	04.3.1938	Fermeture éventuelle de certaines lignes du département	3
2	13.9.1938/12.12.1938	Rachat par la S.T.A.R.N. du service routier de remplacement COMPIEGNE - SOISSONS	3
3	22.3.1939/20.4.1939	Fermeture de certaines lignes SNCF	4
4	16.6.139	Ligne COMPIEGNE - ROYE	7
5	19.11.1942/31.3.1944	Approbation ministérielle	4
6	03.2.1944	Prolongement jusqu'à SENLIS du service DAMMARTIN - PARIS	2
7	19.7.1946/29.7.1946	Rétablissement du train ouvrier AMIENS - CONTY	5
8	07.11.1946/31.3.1949	Mise en marche d'autorails légers entre CREPY EN VALOIS et SENLIS	5
9	18.10.1949	Avis du CST concernant la relation ST JUST EN CHAUSSEE - COMPIEGNE	1
10	12.7.1950/19.4.1974	Ligne CHANTILLY - SENLIS	7
11	30.5.1952	Avis du CST relatif à la création d'un service routier GUISCARD - BEAUVAIS	1
12	26.8.1953/08.4.1955	Ligne MONTDIDIER - ST JUST	13
13	22.11.1954/09.8.1955	Demande d'autorisation d'effectuer par car et par avion un service LONDRES - PARIS par la Cie "LANCASHIRE AIRCRAFT CORPORATION"	3
14	09.5.1955/20.5.1959	Relation CLERMONT - CREIL	6
15	08.11.1955	Avis du CST concernant la création le samedi d'un service simple BEAUVAIS - PARIS	2
16	16.7.1962	Augmentation de fréquence entre PARIS et PONTOISE sur la ligne PARIS - MERU	1
17	02.10.1963/24.9.1964	Création d'un service BEAUMONT - MERU - BEAUVAIS	8
18	04.11.1966	Avis du CST relatif à la desserte de la relation PERSAN BEAUMONT - BEAUVAIS	3
19	10.10.1978/31.10.1978	Transports scolaires - création d'un service CREIL GARE/CREIL BORAN.	4
20	07.10.1970/21.4.1980	Transfert sur route du service ferroviaire CREPY EN VALOIS - VILLERS COTTERETS	6
21	11.08.1980/16.12.1980	Projet de création d'une desserte routière SENLIS - ORRY-IA-VILLE.	9

Plan de transport

Oise

I

Nos	DATES		ANALYSE DES PIÈCES
1	12	37	Renseignements sur l'évolution de la coordination <i>Pilon</i>
2	1	38	Renseignements au Préfet <i>Pilon</i>
3	15	2 38	Protestation de M ^r Vassal, député, qui se proposait de prendre des rails dans les gares <i>Pilon</i>
4	4	3 38	Transfert à des C ^{ies} d'intérêt local des lignes déficitaires de la SNCF <i>Pilon</i>
5	11	3 38	Réunion le 7/3 de la Commission spécial du conseil gen ^l <i>Pilon</i>
6	5	38	Examen de plans successifs par la - d ^o - <i>Pilon</i>
7	6	38	Examen du plan n°4 par le Conseil gen ^l <i>Pilon</i>
8	2	8 38	Non fermeture de Montdidier - S ^t Just <i>Pilon</i>
9	8	38	Plan de transport refouti refouti
10	18	2 39	Vœu du conseil gen ^l p ^r la liaison Beauvais-Compiègne - stations par fer l'ancien journal et compte rendu à Beauvais <i>Pilon</i>
11	15	3 39	Critique dans rapport de M ^r Vassal <i>Pilon</i>
12	13	4 39	Réponse aux critiques de l'Ins ^p du contrôle de l'Etat de Compiègne <i>Pilon</i>
13		4 39	Plan de transport - rapport de M ^r Victor et avis du CC Dossier
14		5 39	Observations diverses sur le plan -
15	24	5 39	M ^r Gantuy demande décision p ^r Lenois-Chantilly
16	25	5 39	C ^{ie} Beauvais-Gisors - critiques du capitaine Pouillet <i>Pilon</i>
17	31	5 39	Protestation de M ^r R. Ribaud député contre fermeture Beauvais-Gournay & Beauvais-Gisors <i>Pilon</i>
18	1	6 39	Lettre à M ^r Vassal qui critique coord ^e autour de Ciry <i>Pilon</i>
19		6 39	Arrêté ministériel du 6/5 approuvant le plan Dossier
20		6 39	M ^r Baptiste, Lrs. de l'Assoc. des Maire de l'Oise, demande à être tenu au courant des mesures envisagées <i>Pilon</i>
21		6 39	Vœu du conseil gen ^l de l'Oise pour 1 ^{re} Compiègne - Soissons <i>Pilon</i>
22	16	6 39	Attribution et consistance du service Compiègne - Roye <i>Pilon</i>
23	26	6 39	Rapport de M ^r Victor sur Compiègne Roye.

543.168

S. N. C. F.

SECTION

SERVICE COMMERCIAL

DOSSIER N°

4^{me} Division

SOUS-DOSSIER N°

Plan de transport

Oise

Les Pièces anciennes
d'arrêt genreII

N ^{os}	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
23	22 6 39	Rapport de M ^r Victor concernant service Compiègne - Roye Pilon
24	10 8 39	Demande à STAR IV et de recettes et dépenses effectuées pendant 1 ^{er} semestre 1939 Pilon
25	9 - 11 - 39	Établissement d'une annexe type simplifiée à convention passée avec le Département de l'Oise à Breteuil 5 ^o Breteuil ville à Breteuil
26	28 - 11 - 39	Requis p. création d'une service rapide par route Beauvais - Beaumont
27	26 12 39	Améliorations relations Paris - Solesmes - Chantilly

543.168 R

S. N. C. F.
SERVICE COMMERCIAL
4° Division

SECTION
DOSSIER N°
SOUS-DOSSIER N°

Oise



NUMÉROS	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
23	19. 3. 1950	Suppression de la garantie financière au service Breteuil-V. - Breteuil-E.
24	20. 9. 1950	Affectement du service Breteuil-V. - Breteuil-E (LETOURNEUR).
25	21. 9. 1950	Service d'autobus affrété Chantilly-Senlis Pilon
	9. 2. 1952	Intonations de circular sur les services affrétés pour les Conseillers févieraux, membres du CTD. Pilon
	1. 4. 1952	Plan d'exploitation des services de renforcement affrétés par la SNCF. Pilon
	30. 5. 1952	Arrêt CBT au sujet de la création d'une route périodique entre Guiscard et Beauvais Pilon
19	15. 3. 1952	Desserte de la ligne Beauvais - Creil (réclamation) Pilon
20	16. 7. 1953	Nouveau plan de transport
21	26. 8. 1953	Projet de fermeture de la ligne St-Just-en-Chaussée - Montdidier. Pilon
22	19. 8. 1953	Prolongement jusqu'à Perthen-Beaumont d'une route Valdampierre - Méru.
23	21. 9. 1953	Création d'un service routier entre Guiscard et Beauvais.
24	21. 12. 1954	Arrêt CBT au sujet de la création d'une route entre Méru et Beaumont-sur-Oise Pilon
25	14. 12. 1955	Service routier Paris - Méru (C.G.E.A.) Pilon
26	28. 4. 1956	Desserte de la relation Clermont - Creil Pilon
27	15. 6. 1956	Affectement du service Compiègne - Soissons de la S.C.T.A. Pilon
28	4. 7. 1958	Service routier Clermont - Compiègne
29	16. 11. 1958	Redev. routier de la S.C.E.T.A. dans le département de l'Oise et du Nord Pilon
40	9. 1. 1959	Desserte de la commune de Bullis par le service Beauvais - Clermont - Compiègne Pilon

543 168

S. N. C. F.
DIRECTION COMMERCIALE
4^e Division

SECTION

DOSSIER N°

SOUS-DOSSIER N°

OISE

IV

NUMÉROS	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
41	22-3-1961	Desserte de la relation Beauvais - Gisors (C.A.B.)
42	2-5-1962	Célibat aux "Courriers de l'Oise" de la ligne continue St-Just-en-Château - Estères - Denis - Compiègne
43	20-11-1962	Demande de modification d'horaires du service route Crèpy en Valois - Compiègne réclamation B...
44	28-10-1963	Demande de création d'un service route entre Breuil et Stot - St-Maxime (C.A.B.) P. Lon
45	26-7-1966	Demande de dessertes plus fréquentes par route de la commune de La Herelle P. Lon
46	4-11-66	Arrêt CST sur mod. aux plans de l'Oise et S&SO de route PERSAN-BEUMONT-BEAUVAIS P. Lon
47	2-2-68	Réclamations de M. Gisors au sujet du service CRÉPY-SENLIS P. Lon
(Bureau) 48	14-9-71	Appêtement journal sur la ligne Reims en Valois - Villes-Lotterets
49	12-10-73	Perspectives de maintien du service voy. de la gare de Lioncourt - Remilly P. Lon
50	15-3-74	Desserte de St-Maxime (Demande de création d'une navette montée) (réclamation) P. Lon

543.168

S. N. C. F.

DIRECTION COMMERCIALE

4^{ème} Division

SECTION _____

DOSSIER N° _____

SOUS-DOSSIER N° _____

Oise

I

NUMÉROS	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
1	22. 10. 1940	Déficit d'exploitation du service de rattachement Compiègne - Soissons (STARN) Film
2	28. 10. 1940	Organisation de transports publics routiers de voyageurs dans l'Oise
3	5. 1941	Plan de transport
4	24. 5. 1941	Itinéraire de service Paris - Beauvais Film
5	4. 8. 1941	Arrêté approuvant du 10. 7. 1941 <u>Dossier</u>
6	13. 10. 1941	Refus par M. Carli, de signer l'aveu de suspension du service Compiègne - Roye (voir n° 10) Film
7	27. 3. 1942	Demande de création de MV sur Beauvais - Gournay Film
8	19. 11. 1942	Décision ministérielle au sujet réduction services routiers Film
9	12. 5. 1943	Plan réduit (C ^o du 6. 8. 1942) <u>Dossier</u>
10	7. 7. 1943	Desserte de la relation Compiègne - Roye (service CARLIER (réclamation) Film
11	20. 7. 1943	Prolongement du service Beauvais - Gournay demandé par F. H. V. (réclamation) Film
12	29. 9. 1943	Demande de prolongement jusqu'à Senlis du service Paris - Daumartin (CUSTINIER - MARSEILLE) Film
13	31. 3. 1944	Approbation ministérielle du plan réduit Film
14	21. 12. 1944	Desserte de la ligne Beauvais - Amiens (C.A.P.) Film
15	22. 10. 1945	Desserte d'Attichy (ligne Compiègne - Soissons) Film
16	30. 10. 1945	Demande de suppression de divers services routiers au CRT de l'Etat
17	4. 5. 1946	Desserte de la ligne Beauvais - Clermont - Compiègne
18	15. 9. 1946	Demande de création d'un service routier entre St Just en Chaussée et Compiègne (réclamation) Film
19	12. 3. 1947	Demande de modification d'itinéraire du service Compiègne - Ressons - Mats (M. A. CARV) (voir n° 10) Film

543 168 II

S. N. C. F.

SERVICE COMMERCIAL

4^{me} Division

SECTION

DOSSIER N°

SOUS-DOSSIER N°

Oise

N ^{os}	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
1	25-2-40	Article approuvé du nouveau plan Dossier
1 ^{bis}	24-1-40	Protestations pour service Beauvais - Clermont - Compiègne
2	5-2-40	Consignes Seulis Chantilly
3	27-1-40	paiement garantie ligne Compiègne - Soissons
4	28-3-40	relations entre Bitry et Paris et vice versa
5	16-4-40	Abolissement de l'arrêt et de l'arrêt B pour Breteuil - Helle - Breteuil - Compiègne
6	17-4-40	Protestations des habitants de Lully et Pélain transmise par Hebaud concernant le Train Beauvais
7	26-4-40	Correspondance pour Cupes Compiègne - Beauvais Compiègne Beauvais Compiègne - Beauvais Compiègne - Beauvais Compiègne - Beauvais Compiègne
8 ^{gbs}	11-5-40	Modification d'itinéraire présentée par M. Carey, Exp ^d mine rempli ligne Compiègne - Fère - Helle
	23-5-40	Article complémentaire Dossier
9	7-6-40	Desserte de Seulis Chantilly.
10	17-5-40	consistance de service de remplacement Beauvais - Gournay
11	1-40	amélioration relations Paris - Beauvais.